

HOROYA

REDACTION,
ADMINISTRATION
IMPRIMERIE
PATRIE
2ème ETAGE
B. P. 341
TEL. : 51 50
CONAKRY
REPUBLIQUE
DE GUINEE

Directeur Politique
Léon MAKA
Directeur de Publication :
Mamadi KEITA
Directeur :
Fodé BERETE
●
HUITIEME ANNEE 1968

JEUDI 8 FEVRIER 1968.

N° 1394

4 pages 25 francs

COMMUNIQUÉ DU COMITÉ CENTRAL

A l'issue de la clôture de la session ordinaire de l'Assemblée Nationale tenue du 12 Janvier au 6 Février 1968, le BUREAU POLITIQUE NATIONAL a présidé une réunion commune du Comité Central et de l'Assemblée Nationale pour traiter des points suivants :

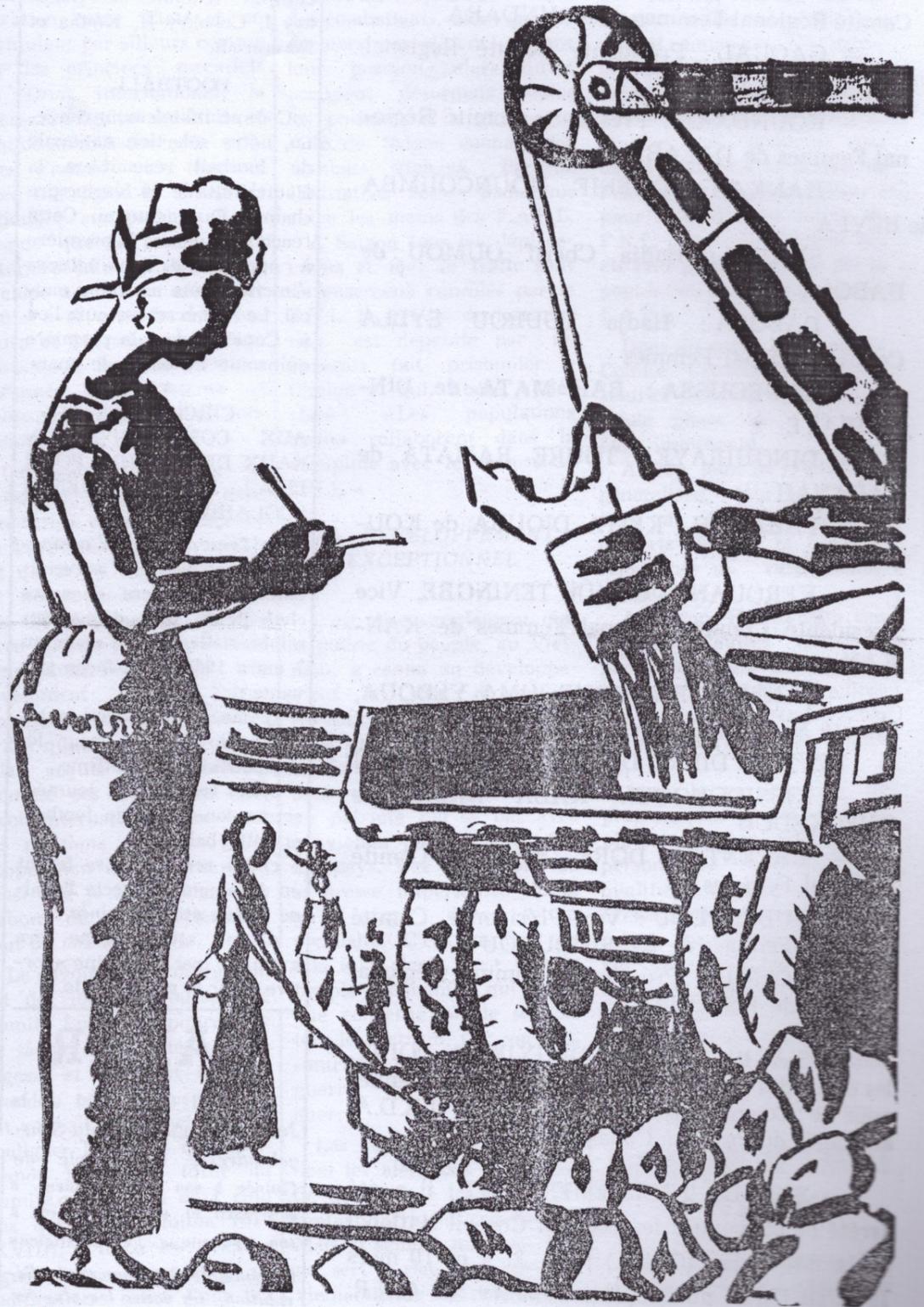
- 1°) — Fête Nationale des Femmes du 9 Février
- 2°) — Congrès extraordinaire des Jeunes
- 3°) — Convocation du prochain Conseil National de la Révolution
- 4°) — Journée du 1er Mars.

S'AGISSANT DU PREMIER POINT : la session extraordinaire du Comité Central et de l'Assemblée Nationale a décidé de reporter au Dimanche 11 Février, les manifestations de la Journée Nationale du 9 Février. En conséquence elle invite les Fédérations à préparer méthodiquement et minutieusement ces manifestations pour leur donner un caractère profondément militant par la mobilisation totale et effective de toutes les couches de la population. Ces manifestations devront être l'occasion d'un compte rendu détaillé du Congrès des Femmes, d'une large diffusion des décisions qui en sont sorties, et de la popularisation des lois y afférentes récemment votées par l'Assemblée Nationale.

Dans le même ordre d'idée les manifestations seront présidées dans toutes les Fédérations du Parti par les Femmes responsables réparties ainsi qu'il suit :

- CONAKRY-I & II : Hadja MAFORY BANGOURA
- KINDIA : FATOU ARIBOT, Comité National Femmes
- FORECARIAH : CAMARA SOPHIE, Comité National Femmes
- LUBREKA : CONDE FATOU, Comité National Femmes
- BOFFA : TOURE NANCY, Comité National Femmes
- BOKE : BANGOURA FATOU, Comité National Femmes
- TELIMELE : SOUMANO DIELIKANY, Comité National Femmes
- FRIA : CAMARA FANTA, Présidente Comité Régional Femmes de DUBREKA
- LABE : SOUMAH TIGUIDANKE, Comité National Femmes
- MAMOU : DIALLO BINTA, Comité National Femmes
- PITA : BAH NENEGALLEE, Présidente Comité Régional Femmes de LABE

Suite en page 2



Cette année les grandes manifestations qui seront organisées à l'occasion du 9 Février, journée Nationale des Femmes du P.D.G. se dérouleront exceptionnellement le 11 Février.

Ces manifestations qui traduisent l'engagement des militantes, reflètent la vitalité du Parti, véritable moteur.

Cette année en célébrant la journée Nationale des

Femmes, nos sœurs exposeront au cours des différents meetings les grandes lignes définies dans la résolution générale de leur 1er Congrès National.

Le 9 Février, c'est une journée de grande mobilisation : journée commémorant le 13ème anniversaire de l'assassinat de M'Balia Camara, Héroïne Nationale; et journée célébrant le 4e anniversaire

de la proclamation de la journée Nationale des Femmes du P.D.G.

Aussi faut-il souligner que ces manifestations se dérouleront dans la plus grande communion d'idée.

Notre «photo» : une oeuvre de l'élève K. Fassou Roger du 12 A.G., représentant une femme gérant une coopérative agricole régionale.

LA VIE DANS LA NATION

Communiqué du comité central

Suite de la première page

- DALABA : Présidente Comité Régional Femmes TOUGUE
- TOUGUE : SALL MARIAMA, Présidente Comité Régional Femmes de PITA
- MALI : DIALLO KADIATOU, Présidente Comité Régional Femmes de KOUNDARA
- GAOUAL : Présidente Comité Régional Femmes de MALI
- KOUNDARA : Présidente Comité Régional Femmes de DALABA
- KANKAN : CHERIF NOUNCOUMBA de BEYLA
- SIGUIRI : Hadja Chérif OUMOU de DABOLA
- DABOLA : Hadja TOUROU SYLLA Comité National Femmes
- KOUROUSSA : BAH MATA de DINGUIRAYE
- DINGUIRAYE : TOURE RAMATA de FARANAH
- FARANAH : KEITA DIOUBA de KOUROUSSA
- KEROUANE : CONDE TENINGBE, Vice Présidente Comité Régional Femmes de KANKAN
- N'ZEREKORE : KOUROUMA YEDOUA, Comité National Femmes
- BEYLA : DIENE DIAWARA de KANKAN
- KISSIDOUYOU : KABA DIENE de GUECKEDOU
- MACENTA : DORE MANEA, Comité National Femmes
- GUECKEDOU : Vice-Présidente Comité Régional Femmes de KISSIDOUYOU
- YOMOU : Présidente Comité Régional Femmes de KEROUANE

- S'AGISSANT DU DEUXIEME POINT, les dates des 4, 5 et 6 Mars 1968 ont été retenues pour le Congrès Extraordinaire de la J.R.D.A. au Palais du Peuple à Conakry.
- SUR LE TROISIEME POINT : il a été arrêté de convoquer le prochain Conseil National de la Révolution (C.N.R.) les 7, 8, 9 et 10 mars 1968 au Palais du Peuple à Conakry. Ce C.N.R. aura à se pencher de façon précise et scientifique sur les moyens à mettre en pratique pour lancer et mener avec toutes les chances de succès l'année agricole 1968.
- SUR LE QUATRIEME POINT : tout en maintenant la date du Premier Mars comme Journée Nationale de libération tant économique (anniversaire de la monnaie nationale) qu'intellectuelle et culturelle (Campagne d'Alphabétisation), la session extraordinaire du Comité Central et de l'Assemblée Nationale a retenu le Premier Avril 1968 comme date du démarrage effectif de la Campagne d'Alphabétisation.

SPORTS.

Suite de la page 4

D'autre part, une compétition sur piste comptant pour le championnat national d'athlétisme aura lieu les 10 et 11 février au Stade du 28 Septembre. Elle groupera les équipes fédérales de Conakry I, Conakry II, Kindia et Forécarieh.

FOOTBALL.

Comme initialement convenu, notre sélection nationale de football rencontrera la Haute-Volta le 25 février prochain à Ouagadougou. Cette rencontre qui sera la première à opposer les deux équipes s'inscrira dans un cadre amical. Le match retour aura lieu à Conakry dans la première quinzaine du mois de mars.

*

CIRCULAIRE

AUX COMITES REGIONAUX DE LA JRDA POUR LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

Le 2ème tour des compétitions scolaires et universitaires se déroulera dans les chefs-lieux des délégations ministérielles du 3 mars au 7 mars 1968 de la façon suivante :

- a) une journée sera exclusivement réservée pour les compétitions d'athlétisme.
- b) les trois autres journées seront consacrées au football, et volleyball.
- c) les rencontres se feront en éliminatoire directe l'équipe battue étant éliminée.
- d) une seule équipe sera qualifiée par discipline sportive, pour la phase finale.

DAKAR

Au seuil du nouvel an la Jeunesse Guinéenne du Sénégal adresse au peuple de Guinée à son Gouvernement, à son parti et particulièrement à son dynamique et prestigieux Responsable Suprême de la Révolution, ses vœux les plus fervents de prospérité, de bonheur et de succès toujours plus éclatant dans la lutte contre le sous-développement, contre l'impérialisme décadent et ses suppôts intérieurs et extérieurs réaffirme avec vigueur sa confiance inébranlable dans la voie révolutionnaire du vaillant peuple de Guinée et l'assure de son soutien le plus résolu pour le triomphe des principes révolutionnaires.

Signé Comité Central de la Jeunesse Guinéenne au Sénégal.

Liste des Députés Régionaux

REGION ADMINISTRATIVE DE TELIMELE

1. DIALLO Lamarana
2. El Hadj SAMDOU Ibrahima
3. BARRY Aïssatou
4. BAH Thierno Souleymane
5. BAH Mamadou Mouctar
6. DIALLO Dalaba
7. DIALLO Mamadou Oury
8. DIALLO Mamadou Camara
9. DIALLO Billo
10. DIALLO Abdoulaye Diaby
11. DIALLO Boubacar
12. DIABY Thierno Amadou
13. SYLLA Mamadou Oury
14. BAH Alpha Souleymane
15. CONDE Sinkoun
16. SYLLA Sory
17. DIALLO Mamadou Saidou
18. KOULIBALY Dian Boye
19. BAH Amadou Thierno
20. DIALLO Saliou
21. DIALLO Boubacar
22. BAH Mamadou Oury
23. SYLLA Mamadou
24. BAH Thierno Sidy
25. CAMARA Sory
26. C. MARA Soriba
27. CAMARA Chérif
28. BAH Taibou
29. BALDE Mouctar
30. BALDE Abdoulaye.

REGION ADMINISTRATIVE DE TOUGUE

1. BALDE El-Hadj Mouctar
2. BALDE El-Hadj Oumar
3. Mme BALDE née Aïssatou BAÏLO
4. BALDE Mouctar
5. BALDE Abdourahamane
6. BALDE Alpha
7. BALDE Mamadou Kolinké
8. BALDE Alpha Ibrahima Koura
9. BALDE Mamadou Saliou
10. Mme BALDE Imourana
11. Mme BALDE Marliatou
12. BALDE Mamadou Alpha
13. BALDE Mamadou Bella
14. BANGOURA Soriya
15. BARRY Boubacar
16. DIALLO Mamadou Aliou
17. DIALLO Ibrahima Kouné
18. DIALLO Oumar Bouroukantany
19. DIALLO Amadou
20. DIALLO Diédy
21. DIALLO Mamadou Saliou
22. DIALLO Alpha Amadou
23. DIALLO Abdourahamane
24. DIALLO Thierno Sadioliou
25. DIALLO Thierno Amadou Sadio
26. HABA Bertelemi
27. KANTE Mansa
28. Mme KEITA Bintougbe
29. LY Alpha
30. MARA Douba

LA GUINEE - L'AFRIQUE - LE MONDE

Intervention du délégué guinéen

(Suite de la page 4)

pourrait alors en déduire, puisque jusqu'à présent le résultat définitif n'est pas encore acquis, que malgré le caractère urgent de la matière, les choses n'ont pas l'air d'aller vite qu'il eût été souhaitable. Mais si l'on jette un coup d'oeil objectif sur le chemin déjà parcouru depuis l'adoption de cette résolution, on ne peut s'empêcher en toute équité d'éprouver un sentiment de soulagement légitime et de satisfaction réelle en face de ce qui a pu être fait.

En effet, parmi les rapports présentés par le groupe de travail du Comité Spécial sur ces sept principes, quatre d'entre eux ont été acceptés par le Comité de Rédaction en tant qu'exprimant le consensus du Comité. Et le rapport du Comité spécial, reflet très fidèle de l'atmosphère des débats à l'issue desquels ces quatre résultats positifs ont pu être obtenus, ne nous a pas caché toutes les dures oppositions qui se sont confrontées à propos de chaque principe et autour de chacun d'eux à propos de leurs champs d'application, de leur portée, des définitions liminaires de leurs termes essentiels.

C'est dire que la gestation de ceux-ci ne s'est pas faite sans douleur, mais aussi et surtout que ceux qui ont eu la redoutable mission de conduire les travaux de ce comité spécial méritent sincèrement qu'il soit rendu aux grandes qualités dont ils ont fait preuve dans l'accomplissement de cette tâche si difficile, notamment celle de grande patience, de sagesse et d'impartialité, un hommage public et sincère. Cet hommage de ma délégation s'adresse notamment au talentueux Président du Comité spécial, M. Paul Bamela Engo, distingué délégué de la République Fédérale du Cameroun, à l'éminent juriste d'une intelligence si vive, d'une expérience si sûre et si profonde en Droit International qu'est son Rapporteur, le Docteur Sahovic, distingué délégué de la Yougoslavie, enfin à Sir Kenneth Bailey de l'Australie, dont la compétence, la clarté et la précision du style ont été pour le Comité de rédaction un atout de tout premier plan.

Certes, tout n'est pas parfait dans ces quatre principes ayant emporté le consensus

du Comité spécial. Il en est ainsi par exemple du texte retenu sur le devoir des Etats de coopérer les uns avec les autres, conformément à la Charte. Il est en effet étonnant que dans son paragraphe premier, après avoir défini les bases de cette coopération, c'est-à-dire comme il l'exprime lui-même, et je cite quelles que soient les différences existant entre leurs (les Etats) systèmes politiques, économiques et sociaux, il ait omis parmi les buts de cette coopération l'élimination de la domination coloniale après avoir cité bien sûr le maintien de la paix et de la sécurité internationales et la nécessité de favoriser le progrès et la stabilité économique internationaux, ainsi que le bien-être général des Nations et une coopération internationale qui soit exempte de discrimination fondée sur ces différences. Pourtant, le Rapport du Comité spécial montre bien que la question avait été posée par quelques membres. Ma délégation aurait donc souhaité que l'élimination de la domination coloniale fût retenue comme un des buts essentiels à l'époque contemporaine de la coopération entre Etats, conformément à la Charte, car elle est convaincue que, tant que cette domination subsistera, il sera vain de parler de paix et de sécurité véritables et durables dans le monde.

UNE VERITABLE GAGNEURE

Quant à la possibilité de favoriser le progrès et la stabilité économique internationaux et le bien-être général dans un monde où la domination coloniale reste toujours vivace, il n'est pas exagéré de dire que c'est là une décision qui prend l'allure d'une véritable gageure. On pourrait en toute logique, certes, objecter que cette question aurait sa meilleure place dans l'un des points qui restent encore à traiter et qui s'intitule ainsi : « l'égalité des droits et l'autodétermination des peuples ». Mais de l'avis de ma délégation, faire figurer à côté de la paix et de la sécurité dans le monde l'élimination de la domination coloniale pour en faire aussi et de la sorte un des buts essentiels du devoir

de la coopération entre Etats ne préjuge en rien de tout l'intérêt que mérite cet autre point de l'ordre du jour du Comité spécial. Bien au contraire, en mentionnant l'élimination de la domination coloniale comme objectif essentiel du devoir de la coopération entre Etats et en formulant par ailleurs comme un des principes essentiels du Droit international, la nécessaire égalité des droits et l'autodétermination des peuples, ç'aurait été montrer avec une force et un poids redoublés aux pays du tiers-monde que la communauté internationale est réellement décidée à en finir coûte que coûte avec cette forme honteuse et dégradante des rapports entre hommes, vestiges surannés d'un système et d'une politique à jamais condamnés par l'Histoire.

Cependant, Monsieur le Président, il n'est point dans l'intention de ma délégation de faire trébucher un résultat qui a été acquis au prix de négociations si laborieuses, de compromis obtenus avec tant de difficultés et de concessions réciproques très savamment dosées. Est-ce pourquoi elle se joint à toutes celles qui ont reconnu que le bilan acquis dans l'élaboration de ces principes du Droit international touchant les relations amicales et la coopération entre Etats reste, ainsi que je l'ai souligné dès l'abord de cette déclaration, tout de même positif.

Le devoir de ma délégation est dès lors d'encourager le Comité Spécial à poursuivre sa tâche dans cette voie de sagesse et d'esprit de très grande compréhension. Il est souhaitable cependant de souligner l'urgence qui commande le travail futur du Comité, car il y a déjà cinq ans que la Résolution 1815 (XVIII) a tracé les grandes lignes de ce programme de codification : est-ce l'une des raisons que ma Délégation, en plus de l'importance de la matière pour la paix et la sécurité dans le monde, retient pour demander que la prochaine réunion du Comité soit prévue en 1968 et non plus tard. En ce qui concerne son programme de travail pour l'an prochain, il semble opportun d'insister sur deux éléments importants : à savoir, la méthode adoptée pour conduire ses travaux durant ses précédentes sessions et la matière même de sa tâche.

(A suivre)

VIET-NAM : Au 8^e jour de l'offensive généralisée des F. A. P. L. organisent le peuple dans les combats

La situation est on ne peut plus favorable aux forces de libération du F.N.L. au Sud-Vietnam. Alors que la ville de Hué est toujours aux mains des combattants, alors que ces derniers consolident partout leur position, alors qu'ils occupent désormais toutes les positions stratégiques, la ville de Saïgon connaît des combats violents. Partout, l'initiative reste maintenue entre les mains des F.A.P.L.

A Saïgon tous les déplacements et tout le trafic sont sérieusement contrôlés par le F.N.L. La réalité de la situation est dépeinte par un Français fait prisonnier à Cholon et qui, libéré, a déclaré : « Les populations civiles collaborent dans la discipline avec les forces du F.N.L. »

UN DEVELOPPEMENT EXCEPTIONNEL

C'est dire simplement que la guerre du peuple, au Vietnam, a connu un développement et des dimensions exceptionnels. C'est dire aussi que les impérialistes et les fantoches trouvent désormais en chaque Vietnamien un patriote qui se bat avec conviction pour la libération du pays. Des allégations de la presse impérialiste disent qu'il s'agit d'insurrection populaire. C'est, en fait, de cela qu'il s'agit, c'est tout le peuple vietnamien qui parce que concerné par le sort de tout le Vietnam, par son sort, contribue effectivement à la guerre de libération, sa guerre.

Les américains bombardent les alentours de la ville de Saïgon par les B 52. Les renforts arrivent rapidement. Mais il semble que tout cela ne sert à rien tant l'attaque vietnamienne est violente et déterminée.

A Khe Sanh où se trouvent encerclés plus de 6.000 hommes de troupes américaines par d'importants effectifs FNL, les combats se déroulent, furieux. Autour de ce point d'une grande importance stratégique, situé au Sud de la ligne de démarcation, les B 52 américains continuent à déverser la mitraille, tandis qu'à Hué, tombée aux mains des FAPL, une section entière des troupes ennemies parmi lesquelles un colonel américain, ont été faits prisonniers au

cours de l'attaque contre la base de Tam Dong, à proximité de Hué.

Par ailleurs, 130 avions ont été détruits au sol ou abattus entre mercredi dernier et dimanche. Un même nombre de véhicules militaires ont été mis hors d'usage ou saisis par les F.A.P.L. D'autre part, plusieurs centaines d'officiers et soldats de l'Armée de Saïgon ont déserté pour rejoindre les forces du F.N.L. alors que d'autres ont été faits prisonniers soit par la population de Hué soit par les F.A.P.L.

Dans un appel lancé par le Comité Central du F.N.L., celui-ci annonce que la seconde phase de l'offensive était imminente.

Au 8^e jour de l'offensive généralisée, tout le territoire du Sud Vietnam, y compris Saïgon la capitale, représente un vaste champ de bataille.

A Saïgon, Hué et dans des dizaines d'autres villes, la population passe du côté des patriotes, organise et anime des nouveaux détachements qui vont à l'assaut de l'ennemi.

Avec la participation de plus en plus grande du peuple au combat, une haute personnalité américaine a qualifié et à juste raison ces événements d'insurrection du peuple du Sud-Vietnam contre une situation dans laquelle il n'entend plus rester.

Cette déclaration confirme que la victoire est certaine.

ANNIVERSAIRE DE L'ARMÉE CORÉENNE

«Aujourd'hui l'Armée Populaire Coréenne célèbre le 20^e anniversaire de sa fondation.

Il y a vingt ans, le 8 février 1948, l'A.P.C. a été fondée par le Président du Conseil Kim Il Sung, grand Chef du peuple Coréen fort de 40 millions d'âmes,

Le Président Kim Il Sung a indiqué que le moyen de renforcer la capacité de défense du pays est d'appliquer à fond la ligne militaire définie par le Parti sur la base de l'armement politique et idéologique une armée de cadres, moderniser l'armement, fortifier le pays.

HOROYA

ORGANE QUOTIDIEN DU PARTI DEMOCRATIQUE DE GUINEE

COMPTE CHEQUES POSTAUX (C. C. P.) 7770
BANQUE CENTRALE R. GUINEE (B. C. R. G.) 32-34-58

ANGOLA: 7 années de lutte armée de libération nationale

Le 4 février 1964, dans un des coins de l'Afrique en lutte, un groupe de patriotes attaquait une des prisons où étaient détenus leurs frères et soeurs de lutte. Par cette action — la première — la capitale de l'Angola, Luanda, a vu naître un front national de libération. C'était la première étincelle qui fit jaillir la flamme de la guérilla dans le Nord du pays.

Aujourd'hui, la situation est autre. Après 7 années de combats soutenus par une haine implacable contre l'envahisseur, le peuple Angolais, sous la Direction du MPLA (Mouvement Populaire pour la Libération de l'Angola) que dirige et vivifie le camarade Agostino Neto, participe à la lutte généralisée sur toute l'étendue du Territoire.

Dans les zones du Nord et du Sud, des organismes de pouvoir populaire sont constitués et dotés de structures organisationnelles nouvelles préluant à la vie d'un peuple libre : pour ces régions une vie nouvelle commence réellement.

En 1967, quand le MPLA lança son mot d'ordre «étendre la lutte armée à tout le territoire d'Angola» l'Armée a redoublé ses activités sur tous les 4 fronts. Ainsi, de la période allant de février à novembre 1967, 1.130 soldats portugais et alliés ont été tués, 4 avions abattus, 2 navires et 9 vedettes militaires coulés, 30 voitures mises hors de combat : une grande quantité d'armes de fabrication occidentale, a été prise aux soldats portugais.

Au cours de cette même période, 300 patriotes ont été libérés des camps de concentration ; de nombreux Angolais envoyés aux travaux forcés ont retrouvé leur liberté et se sont engagés aux côtés des éléments de l'APL du MPLA.

Le camarade Agostino Neto, Président du MPLA a déclaré le 3 janvier 1968 que la Direction du Parti a pris

une importante décision, celle consistant à installer le Q.G. du MPLA en territoire libéré. «Durant quelques temps, a-t-il ajouté, le séjour d'une partie de la Direction hors du pays était justifié. Il fallait surmonter la barrière du silence établie par les autorités coloniales, il fallait dire au monde quelle était la situation dans notre pays, il fallait attirer à notre lutte les sympathies et l'aide des pays attachés aux principes sacrés que nous défendons».

Cette décision qui recommande le transfert du Q.G. en zone libérée est salutaire quand on sait que la coordination des diverses activités du Mouvement de Libération est la garantie de la survie du mouvement et de son triomphe sur les forces du mal.

Ainsi, cette décision du MPLA permettra aux patriotes angolais de pouvoir camper l'Armée portugaise forte de 85 000 hommes et leur assainir des coups mortels.

En célébrant le 7ème anniversaire de la lutte armée, les patriotes angolais ont foi en ce que leur patrie deviendra bientôt libre.

Le M.P.L.A. vaincra !

A la XXII^e session de l'Assemblée générale de l'ONU Intervention du délégué guinéen devant la 6^{ème} Commission

Nous publions ci-dessous la déclaration faite par le camarade Sy Savané Souleymane, délégué de notre pays devant la 6ème Commission de l'O.N.U., Commission qui a consacré ses travaux à la stabilité du monde par le respect de certains principes édictés par l'O.N.U. dans sa charte relative au maintien de la paix dans le monde.

Voici cette déclaration faite le 3 novembre à New-York.

A l'heure où je prends la parole sur cette question aussi fondamentale et aussi pleine d'espérance pour la compréhension et la fraternité universelle qu'est celle des relations amicales et la coopération entre Etats, n'est-ce pas vrai et constant, mais hélas combien triste et cruellement paradoxal de constater en même temps que des hommes continuent de tomber sous les balles d'autres hommes dans encore maints continents.

N'est-ce pas qu'en ce moment précis où les honorables délégués composent cette éminente commission, répondant à l'appel de ce qu'il y a de plus noble, généreux, charitable et équitable en eux, cherchent avec loyauté et justice à faire passer dans les moeurs et la légalité internationale en leur donnant un contenu de plus en plus réel et positif, un sens fécond et irréversible, une force ayant la haute vertu d'obliger les plus difficiles et les plus refractaires, les principes :

- du non recours à la menace ou à l'emploi de la force ;
- du règlement des différends internationaux par des moyens pacifiques ;
- de la non intervention dans les affaires relevant de la compétence nationale d'un Etat ;
- de l'égalité des droits et de l'auto-détermination ;

— de l'égalité souveraine des Etats ;

— du devoir des Etats de régler de bonne foi les obligations qui les lient ;

des pays entiers se provoquent ou s'entre-déchirent ; d'immenses régions antagonistes se massacrent ; la mort atroce et cruelle, répandue à grande échelle par des hommes, sème sur son passage la ruine, la désolation et la terreur ; des puissances nationales se menacent avec arrogance et s'invectivent avec acrimonie. Et tout cela en mépris des principes fondamentaux de la charte et de la déclaration universelle des Droits de l'homme.

UN DESIR DES PEUPLES :
LA LIBERTE

Cette tourmente mondiale, je crois qu'il n'est pas exagéré de l'appeler ainsi même

si dans la réalité ses manifestations concrètes ne se limitent qu'à des régions géographiques déterminées, car il s'agit d'un mal qui concerne l'humanité entière, doit cesser.

C'est le désir profond de tous nos peuples et ma délégation est convaincue que c'est aussi le voeu sincère de la plupart d'entre nous ici présents. La meilleure preuve en cela, s'il en était besoin, c'est la bonne volonté qui se manifeste clairement au sein de chacune de nos délégations pour parvenir à faire du contenu et des objectifs de la résolution 1815 (XVIII) adoptée par l'Assemblée générale, des réalités juridiques internationales propres à promouvoir et à renforcer les relations amicales et la coopération entre Etats.

Certes, il y a cinq ans que cette décision de l'Assemblée générale a été prise. On

Suite en page 3

Football - Basket - Volley - Athlétisme

BASKET-BALL

Dans le cadre des matches amicaux qu'elle disputera demain vendredi 9 et samedi 10 février contre le *Young sportsmen Club* de Sierra-Léone, l'équipe guinéenne de basket-ball a quitté Conakry ce matin par route pour Freetown. On se souvient qu'il y a deux semaines, l'équipe nationale guinéenne avait battu à Conakry le club sierra-Léonais par le score de 62 à 24.

Une délégation conduite par Mme Camara née Kadé, membre du C.E.N. de la J.R.-D.A. et comprenant plusieurs responsables sportifs accompagne l'équipe.

VOLLEY-BALL

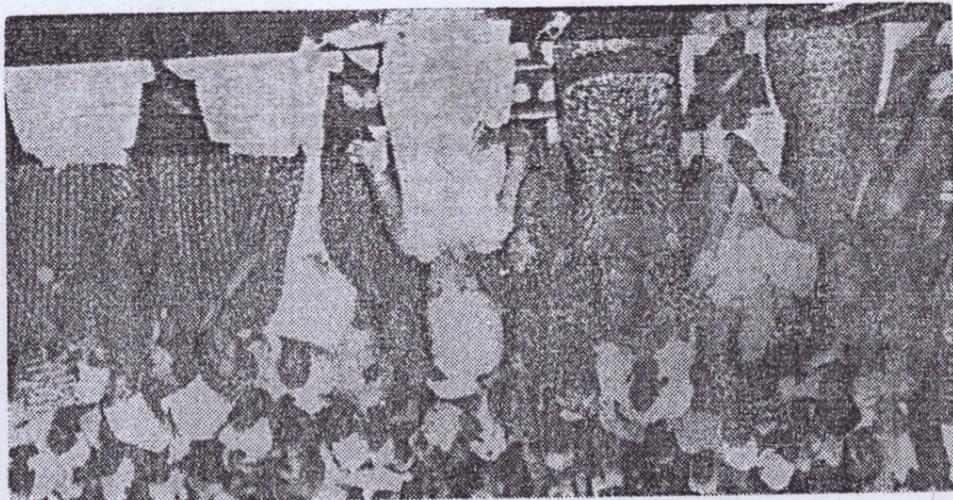
Dans la première semaine du mois de mars, la sélection nationale de Volley-ball masculin se rendra à Dakar où en rencontres internationales amicales, elle sera opposée à son homologue du Sénégal.

De Dakar, elle se rendra probablement à Nouakchott où elle rencontrera l'équipe mauritanienne.

Par ailleurs du 10 au 11 février se jouera au Stade du 28 Septembre le 1er tour du championnat national (ligue maritime) de volley-ball. Seront représentées à cette compétition les équipes masculines et féminines de Boffa, de Boké, Dubréka, Forécariah, Kindia, Téli-mélé, Conakry I et Conakry II.

ATHLETISME

Un tournoi international d'athlétisme se déroulera à Freetown du 11 au 13 avril. Il groupera les sportifs du Libéria, de la Guinée et de la Sierra-Léone.



Au récent Congrès des Femmes du PDG qui s'est déroulé au Palais du Peuple, l'enthousiasme était à son comble quand le camarade Ahmed Sékou Touré Responsable Suprême de la Révolution a fait son entrée dans la salle.